

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-3-08

OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE : CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR
AVENANT À UN MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2024BC1-1-3-08

**OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE : CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE
ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT
COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR
AVENANT À UN MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour une mission de programmiste pour la création du musée de la faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d'un bâtiment communautaire existant à Auvillar, par voie de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire du 8 janvier 2021 a attribué ce marché au groupement représenté par CULTURE & CO pour un montant maximum de 59 995,00 € HT.

La société CULTURE & CO, mandataire du groupement d'entreprises titulaire du présent marché, n'est plus une société effective au 1^{er} janvier 2024 suite à une cessation d'activité.

De ce fait, ladite société ne peut plus continuer l'exécution du marché. L'entreprise EMBASE, membre du groupement d'entreprises titulaire du contrat, se propose donc afin de reprendre l'intégralité des missions qui étaient jusqu'alors celles de CULTURE & CO.

L'avenant n°2 a donc pour objet d'acter le transfert des missions restantes de CULTURE & CO à la société EMBASE.

L'avenant n°2 n'induit ni d'augmentation du montant du marché ni de modification des délais d'exécution.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°2 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°2 tel que détaillé ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphane RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 FEV. 2024

08 FEV. 2024

AR Préfecture

Mission programmiste création musée faïence et batellerie à Auvillar Avenant

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240129- 2024BC1_1_3_08-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_3_08
Date de décision :	29/01/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-3-08 Mission programmiste création musée faïence et batellerie à Auvillar avenant.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	08/02/2024 11:02:14
Date de réception de l'AR :	08/02/2024 11:02:23